

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/20 du 13 avril 2023

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 42
Absents : 11
Votants : 42
-dont « pour » : 42

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-Dode, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence d'Annie BOURDALLE, Vice-Présidente, dûment convoqués le 6 avril 2023.

Présents : M Esterez, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, , JC Dazet, C Falceto, D Pomies, , C Verdier, H Tujague, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, F Thiot, C Daujan, C Abadie, JP Magni, JJ Maumus, , J Bernichan, C Ladois, JF Daubian, P. Baron , C Mailhos , JM Le Mao , A Fonvielle, J Puch Nedelec JF Doz, V Cyriaque, Laborie, P Taran, , A Bourdalle ,O Vendome, P Cano, L Soriano, JM Laffitte, JF Abadie, JC Verdier, C. Bousquet, F Dupouey D Jove, JN Jammet, M Doneys,

Absents excusés : C. Salles

Absents non excusés, , L Aguer Costes, JP Mathe, F Monserrat, M Nogues, G Pujos, M Raber, G Tanques, F Gouzenne, P Saintagne, B.Molina Lazzarre

Secrétaire de séance : , A Bourdalle

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de la Vice-Présidente Annie BOURDALLE, vote le compte administratif 2022 du budget annexe transport scolaire et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	32 736,98 €
	Réalisé :	27 828,36 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	32 736,98 €
	Réalisé :	25 890,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement :	- 1 938,19 €
Investissement hors RAR :	0,00 €
Investissement RAR inclus :	0,00 €

RESULTAT GLOBAL : - 1 938,19 € -

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 032-200035756-20230413-230413CACDC_2-DE

Pour extrait conforme,
La Présidente,

S²LOW



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Salles".

Céline SALLES.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.